

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **3 avril 2023**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
2075, rue Duvernay et 2280, avenue Bourdages Nord Fondation du Bénévolat Maskoutain Lot : 1 438 352 (district Saint-Sacrement)	- Dans le cadre de la construction d'un garage attaché en cour latérale droite de l'ancien presbytère, permettre la réduction de la marge latérale minimale, donnant sur l'avenue Bourdages Nord, de 3 mètres à 0,20 mètre, conformément à la demande soumise en date du 25 octobre 2022.	Grille de spécifications de la zone 4194-P-01

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 avril 2023.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 15 mars 2023.



Crystel Poirier, LL.L., OMA
Greffière